

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE KERVIHAN

L' Association Sportive du collège Kervihan permet chaque année à plus de 300 élèves de pratiquer une ou deux activités sportives maximum de leurs choix parmi une dizaine proposée et encadrée par les professeurs d'EPS.

Chaque activité est ouverte à tous les élèves de 6^e à la 3^e, débutants ou confirmés.

Les jours d'entraînement varient dans la semaine selon les activités.

Toutes les compétitions ou rencontres ont lieu le mercredi après-midi dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (**UNSS**).

La participation aux compétitions et rencontres est obligatoire pour les élèves inscrits en pôle compétition.

Les élèves qui participent régulièrement aux activités le mercredi après-midi, ont tout intérêt à manger au self.

Ils peuvent souscrire au forfait cantine «5 jours» qui est modulable selon le nombre de mercredis prévus dans l'activité choisie.

Pièces à fournir:

- Un chèque de 25 euros pour la licence et la cotisation à l'ordre de « ***L'Association Sportive Collège Kervihan***».
- Pour la voile , prévoir 25€ + 60€ = 85€ pour 10 séances environ.
- Un certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive en compétition (facultatif)
- Une autorisation parentale.

Les documents sont à remettre au professeur d'EPS responsable de l'activité